

Reconnaissance faciale : gare aux photos d'enfants sur les réseaux sociaux !!! (RAPPEL)

Conseils et mises en garde

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 06-06-2018

Vous avez l'habitude de poster des photos de vos enfants sur les réseaux sociaux ? Une pratique qui n'est pas sans risque... Prenez-vous les précautions nécessaires ? Retrouvez les conseils de Maître Valery Montourcy spécialisé en droit de la famille.

Droit à l'image de l'enfant : les réseaux sociaux pointés du doigt !!!

17/05/2014 : Ammy Webb, l'une des stratèges américaines les plus pertinentes aujourd'hui sur les développements du web, met en garde contre la mise en ligne des photos de vos enfants sur Facebook... ou ailleurs. En cause : les techniques de reconnaissance faciale.

A la tête de Webbmedia Group, Ammy Webb, l'une des plus influentes stratège actuelle, ne mâche pas ses mots : « **poster** » en toute insouciance sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou YouTube des photos de ses enfants peut gravement compromettre leur avenir.

Car les techniques de reconnaissance faciale n'en sont qu'à leur début. « A terme, ces enfants devenus adultes pourront aisément être identifiés » prévient-elle. Et ce d'autant plus facilement qu'un nombre considérable de documents peut se retrouver mis en ligne. **Fini l'anonymat !**

Aucun adulte ne pourra plus échapper aux « tags » si ses parents, agissant en toute innocence, ont posté des photos de leur première communion, de leur premier plongeon dans la piscine, de leur anniversaire avec papy et mamie... ou de leur large sourire cerné par l'acier disgracieux d'un appareil dentaire.

Chacun devra donc assumer, à son corps défendant, un passé qu'il ne tient pas forcément à exposer surtout à l'heure où les entreprises « scannent » les réseaux au moment de recruter un collaborateur. On peut également penser aux services de police de tous ordres, très intéressés par ces développements qui permettraient si nécessaire de remonter des pistes familiales ou amicales lointaines pour des individus recherchés...

Pour l'heure, les techniques de reconnaissance sont loin d'établir de telles performances, et ne seront sans doute jamais à même de le faire pour des visages d'enfants âgés de moins de sept ans : leurs traits sont en effet trop changeants et différents de ceux qu'ils seront adultes pour pouvoir établir des points de comparaison nécessaires aux algorithmes.

C'est du moins ce que montrent les recherches de Stuart Gibson, chercheur à l'université de Kent.

Mais dans quelques courtes années, voire décennies ?

Des essais de « vieillissement » des visages sont d'ores et déjà tentés, notamment dans le cadre de la recherche d'enfants disparus depuis de longues années. Voilà pour le « bon » côté de cette application. Mais l'inverse ? Si l'on parvenait à « rajeunir » le visage, quelle boîte de Pandore ouvrirait-on ?

Publié le 15/05/2014

Source: <http://sciencepoliceetjustice.blogs.sciencesetavenir.fr/>